



Déclaration liminaire des élus de la CGT des Finances Publiques

CAP DE TITULARISATION

CAPN 5 - Géomètres

Scrutin départemental oblige, les panneaux électoraux fleurissent...

La période est à l'affichage...

En matière de recrutement, l'administration n'est pas en reste pour faire reluire sa vitrine !

Sauf que d'un simple affichage derrière lequel la DGFIP cherche à se retrancher à une inadmissible provocation, la marge paraît ténue !

Coup sur coup, les règles et le périmètre des recrutements appliqués au corps des géomètres ont été « aménagés » après l'application de 2 nouveaux critères par la DGFIP :

► La loi sur la mobilité :

Après la validation d'une demande de transfert d'un contrôleur de son corps d'origine vers celui des géomètres sur la base d'un sommaire courrier de motivation, l'administration a ouvert une brèche dans le recrutement qui demeurait jusque là encadré par les règles strictes du concours.

► Un mode de recrutement qui pose question :

A trop vouloir vendre son image de modernité, la DGFIP joue les apprentis-sorciers en s'affranchissant des missions dévolues et des contraintes inhérentes au métier de géomètre !

La cellule « recrutement » s'est-elle seulement interrogée sur les conséquences de sa décision qu'elle fait finalement porter à l'administration toute entière ?

Quid de la scolarité en terme d'organisation et de moyens mis en œuvre pour assurer un enseignement efficace ?

Quid du devenir de ce technicien géomètre soumis aux règles de gestion (mutation, entretien d'évaluation, promotion,...) et de l'exercice de ses fonctions, dont la communication vis à vis des usagers et de son environnement administratif ?

Si ce n'est ce fameux affichage derrière lequel se cantonne l'administration, faute de moyens et d'ambitions, jusqu'à présent, il est avant tout question de la banalisation du métier de géomètre en B administratif et de déni des spécificités propres à notre travail.

Cela peut à l'extrême rigueur faire l'objet d'un débat, mais la CGT refuse qu'un agent serve d'alibi pour le justifier.

La fiche 2.8 du PATD consacrée à la sécurité des géomètres-cadastrateurs recense pourtant un certain nombre de situations auxquelles ces agents sont confrontés quotidiennement :

- On y découvre que la mission s'exerce majoritairement sur le terrain...Tiens donc !
- Les géomètres-cadastrateurs exercent leur activité sous la responsabilité d'un inspecteur « cadastre » et/ou d'un inspecteur divisionnaire chef de service. Ces derniers doivent s'assurer que leurs agents travaillent dans des conditions de sécurité optimales. On leur souhaite bon courage pour compléter le DUERP des risques particuliers liés à cet agent et surtout beaucoup de pugnacité pour obtenir un financement à la hauteur de la prévention nécessaire auprès du CHS-CT.

Montreuil 19/03/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

- La modernisation des méthodes de levé permet souvent aux géomètres d'intervenir seuls sur le terrain, y compris dans des lieux isolés en zone rurale où il peut être difficile de contacter le service ou la direction en cas de problème.
- Soyons sérieux ! Cet agent devra être accompagné et assisté en permanence !
- Conformément aux articles R.4321-1 et R.4321-5 du code du travail, les directions doivent financer sur leur dotation globale de fonctionnement les équipements de protection individuelle requis pour l'exercice des missions des géomètres-cadastrés.
- Dans un contexte budgétaire contraint, aucune ligne de dépense correspondante à la valorisation de cet emploi ne saura être engagée par une direction locale !
- L'entretien annuel d'évaluation est l'occasion pour le responsable hiérarchique de faire le point avec les agents sur leur besoin en formation.
- Quid du besoin en formation du responsable hiérarchique ainsi placé en incapacité de communiquer avec son agent ?
- Les géomètres-cadastrés sont acteurs de leur propre sécurité. Ainsi, il leur incombe de prendre les précautions nécessaires avant et pendant leurs déplacements afin de réduire les risques encourus.
- La simple lecture de ce propos démontre l'ampleur des difficultés que va devoir surmonter cet agent pour respecter cette consigne.

Puisque, à cette heure, notre stagiaire affronte le premier module de communication à la DGFIP, il conviendra de s'enquérir de son premier ressenti...

A l'évidence, le jury chargé de délibérer a joué les apprentis sorciers ! Nous l'entendons d'ici rire, se moquer, benoîtement ravi du « bon tour » qu'il joue au cadastre ; or recruter des agents n'est pas un jeu, et encore moins quand on sait pertinemment que l'on met le collègue en difficulté !

Notre seul souhait à ce stade est que le « Président » de ce jury ne quitte plus Limoges : qu'il continue donc de s'amuser dans son département !

Ne vous méprenez pas sur la teneur du propos : il ne se situe qu'au niveau des principes, et ne s'adresse en rien à l'agent lui-même.

Quant à la promotion sortante et à l'analyse de sa scolarité, 4 points se dégagent de cette année :

Concernant les résultats de l'oral technique, il apparaît que 6 stagiaires ont obtenu une note en dessous de la moyenne. Néanmoins aucun d'entre eux n'a une moyenne en dessous de 11, ce qui, en terme d'affichage, peut s'apparenter à une promotion de niveau correct.

L'enseignement des fondamentaux juridiques ne semble pas remporter un franc succès; la matière est sans doute délicate à appréhender eu égard aux origines respectives des stagiaires.

Alors que l'an dernier, aucun n'avait manifesté d'intérêt pour les séances de soutien, cette année 8 personnes y ont participé dont 5 qui se sont montrés satisfaites du contenu proposé (quid des 3 autres ?).

La prise de fonction fait toujours aussi peur ; sans doute est-ce lié à la trop grande diversité des structures d'accueil avec des tâches tout aussi diversifiées. Là encore, un bon stage post-scolarité, accompagné d'un tuteur qui puisse prendre le temps d'achever la formation du stagiaire serait de nature à atténuer cette appréhension ; hélas, pour cause de course effrénée au GF23 et autre H12R, ce travail n'est pas fait : cela permet juste d'avoir des manœuvres à moindres frais !

Notre TG stagiaire arrivera en septembre prochain dans des services encore en pleine mutation. La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation dans sa phase expérimentale aura déjà pu augurer de ce qui attend les services fonciers dans les prochaines années. La RPCU également en test sur les sites de pré-généralisation aura déclenché de nouvelles techniques et une appréhension de logiciels encore en cours d'élaboration.

Vous devez pouvoir garantir des conditions de travail optimales pour ceux qui demain vont perpétuer la mission. Le PATD 2015-2017 n'apporte pas de garanties suffisantes, de visions pour qui exerce les fonctions qui sont les nôtres à la DGFIP, et affiche des ambitions qui mériteraient d'être discutées en amont notamment eu égard aux ortho-photos et leur utilisation ... Maintenir une mise à jour du plan exigeante en termes de qualité et de délai apparaît pour le moins antinomique et déroutante pour de nouveaux géomètres, surtout à la lecture du paragraphe qui suit.

Le chapitre consacré à l'audit de la MRA a fait sourire (...jaune...) bon nombre de collègues ; la CGT s'exprimera plus avant lors de la CAP de mutations sur le sort réservé aux géomètres : les chiens sont, semble-t-il, de nouveau lâchés pour jeter à la vindicte publique un corps dont vous aurez nécessairement besoin pour mener à bien les 2 révisions.

Nous avons déjà connu cette situation il y a quelques années, et la CGT avait du taper très fort du poing sur la table pour remettre les choses dans l'ordre : nous vous le disons solennellement, nous ne nous laisserons pas faire. Pour tout dire, les géomètres en ont ras le bol de tant de désinvolture. Et inutile d'affirmer le contraire, les « apprentis sorciers recruteurs » l'ont exemplairement démontré.

Pour conclure, nous félicitons évidemment tous les stagiaires titularisés aujourd'hui, et leur souhaitons une affectation au plus près de leurs premiers vœux.

Enfin, nous remercions le bureau RH2C pour son accueil et sa disponibilité lors de la consultation.